

LES MATIÈRES PREMIÈRES : soyez vigilante !

La formation, la technique, c'est important, mais si vous n'avez pas des produits conformes, vous serez en faute. Les matières premières, c'est le nerf de la guerre, dixit Osé Group, le précurseur des extensions de cils en Europe.

par Laure JEANDEMANGE



VOUS ÊTES RESPONSABLE

Vous n'avez pas toujours conscience de l'importance des produits utilisés. Et généralement, vous n'êtes pas au courant des nouvelles normes. Depuis 2013, les marques ont l'obligation de notifier leurs produits et d'avoir un dossier cosmétique étayé à présenter aux autorités sanitaires.

Attention, ce n'est pas parce qu'un produit est acheté chez un fournisseur basé en France que vous êtes couverte. Vous avez le devoir de vérifier si ce fournisseur respecte bien les règles. Souvent, vous ne le savez pas, vous ne le faites pas et vous êtes persuadée que vous ne risquez rien. C'est faux ! Vous êtes responsable des produits que vous utilisez. S'il arrivait un problème, c'est vous que l'on viendrait voir en premier.

COMMENT OBTENIR LA PREUVE QUE VOTRE FOURNISSEUR RESPECTE BIEN LES NORMES ?

Concrètement, vous devez le lui demander et il doit vous répondre par écrit.

Vous pouvez pousser vos recherches et prendre appui sur le règlement européen cosmétique CE n°1223/2009.

Attention, les normes sont différentes selon les pays. Ce n'est pas parce qu'un produit ou ingrédient est accepté aux États-Unis ou au Canada, qu'il le sera également en Europe.

DES NORMES COÛTEUSES POUR LES FOURNISSEURS EN RÈGLE

Un produit aux normes est forcément plus cher en raison des démarches réglementaires à effectuer. Ne vous laissez pas

séduire par un produit moins cher, qui au final pourrait vous «coûter plus cher» en cas de problème. Au fil des prestations, vous sensibilisez vos clientes qui peuvent déclencher une réaction/allergie. C'est très insidieux car ces produits ne sont pas irritants immédiatement, à la première application.

Il faut donc que le fournisseur (fabricant ou importateur/distributeur) ait un dossier cosmétique pour chaque produit, comprenant :

- 1 - La pré-évaluation de la formule (calcul marge de sécurité), le contrôle de propreté microbiologique, le challenge test (évaluation d'efficacité des conservateurs), l'évaluation du potentiel irritant in vitro, le patch test sur volontaires et l'évaluation toxicologique. Suite à ces tests, le toxicologue remet un rapport sur la sécurité du produit cosmétique qui doit obligatoirement conclure que le produit utilisé ne nuit pas à la santé.
- 2 - Le dépôt auprès du CPNP (Cosmetic Products Notification Portal - Portail européen de notification des produits cosmétiques, des FDS) de la «Fiche de Données de Sécurité» du produit final (avec la formule), des FDS de chaque matière première composant le produit, du rapport de stabilité du produit fini, de l'étiquette du produit comprenant toutes les mentions légales dont le nom du fabricant ou du responsable de la mise sur le marché, des tests de durabilité du produit avant ouverture et des tests de PAO (Période Après Ouverture).

Y-A-T-IL DE VÉRITABLES RISQUES ?

Oui, les yeux sont précieux. Il faut veiller entre autre à la qualité des produits, à l'hygiène et à une technique sécuritaire. C'est pourquoi, le toxicologue va observer deux paramètres : la toxicité du produit et la manière dont il sera utilisé.

Par exemple, pour sa colle, Osé Group a présenté la formulation du produit, et surtout les règles d'utilisation, à savoir réaliser le protocole sécuritaire des yeux avec des patches à usage unique. Il existe sur le marché des patches en silicone, plus économiques certes, mais moins hygiéniques (risque d'allergie).

La formule de la colle Osé Group a été mise au point par un laboratoire français et fabriquée par un laboratoire coréen (contrôlé chaque année par la société). La Corée du Sud a la réputation de fabriquer d'excellents produits et s'est spécialisée dans les colles. Attention aux amalgames, la Corée n'est pas la Chine.

Le devoir d'un fournisseur est d'informer ses clientes. Par exemple, à chaque vente de colle, vous devez avoir également la fiche technique listant le rôle du produit, les instructions d'utilisation, les précautions à prendre lors de la pose, le comportement à avoir en cas de problème, la liste des ingrédients, et les conditions de conservation. Osé Group va plus loin et propose aux stylistes des cils de suivre un agrément gratuit pour apprendre à utiliser ses produits et son protocole sécuritaire des yeux.

LE CHOIX DE LA MATIÈRE DES EXTENSIONS DE CILS

Le polyester est la meilleure matière car aujourd'hui tous les vêtements en contiennent, si votre cliente est allergique elle le sait forcément.

Attention à la qualité du polyester, tous ne se valent pas. Certaines usines chinoises produisent un mauvais polyester (effet plastique). Depuis peu, de nouvelles matières sont arrivées sur le marché comme la soie ou le vison. Soyez prudente, de nombreuses personnes peuvent être allergiques aux poils naturels.

EN CAS DE PROBLÈME

Vous devez vous assurer que les produits utilisés sont toujours valables, que toute la partie hygiène a bien été respectée tant à votre niveau qu'au niveau de votre cliente.

Si vous avez un doute sur un produit, vous devez contacter votre fournisseur et lui donner le numéro de lot du produit, attribué à chaque fabrication. Ce dernier doit être en mesure de vous informer s'il y a déjà eu une réclamation sur ce lot.

C'est ce qu'on nomme la «cosmétovigilance». C'est la traçabilité, de la réception (on répertorie le numéro de lot et la quantité de produits reçus) à la vente du produit. Par conséquent, il doit être en mesure de vous rassurer, de vous guider dans vos démarches et de vous remettre les documents sollicités par votre assurance.

COMMENT ÊTES-VOUS ASSURÉE ?

Vous avez une Assurance Responsabilité Civile. Elle couvre votre activité d'extension de cils, dont les produits utilisés. En cas de problème, votre assurance vous demandera

l'origine des produits et les coordonnées de votre fournisseur, lequel devra présenter un dossier cosmétique complet (voir paragraphe sur les normes).

Si vos produits ne sont pas conformes, votre assurance refusera la prise en charge du sinistre, et les dommages et intérêts resteront à votre charge. D'où l'importance de vérifier que les produits répondent bien à la réglementation européenne en vigueur.

Osé Group (Bordeaux – Paris).

Tél. 05 57 77 04 04 ou 01 43 49 52 80.

www.osegroup.com ■

Osé Group est une société française, avec une équipe spécialisée dans l'extension de cils depuis 2007. Le prix de revient des produits pour une pose d'extension de cils Osé est d'environ 8,05 € HT. En moyenne, la prestation est vendue 150 €. Autorisez-vous la qualité au meilleur prix ! Et la sérénité avec Osé, leader européen. 30 000 stylistes des cils ont choisi Osé !

●
**Vous avez le
devoir de vérifier
si le fournisseur
respecte bien les
règles.**